



COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

SELON UNE ÉTUDE INTERNE DU CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT : 21 DES 24 RIVIÈRES ÉTUDIÉES DANS LA RÉGION SERAIENT DEGRADEES PAR DES ACTIVITES AGRICOLES

Rimouski, le 23 mai 2006. – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a réalisé une étude sur la capacité de support des 24 principaux cours d'eau ayant embouchure dans le Saint-Laurent et drainant des bassins versants de plus de 10 km² dans les MRC Rimouski-Neigette, Basques, Rivière-du-Loup et Kamouraska. Nos résultats permettent de dresser un constat alarmant : la capacité de support des rivières serait déjà dépassée dans 21 des 24 rivières à l'étude. Ces cours d'eau auraient dépassé le seuil de dégradation due à des activités agricoles en raison d'une teneur excessive en phosphore. Les seules rivières échappant à ce statut sont celles qui puisent leur source dans de grands bassins forestiers, soit les rivières Rimouski, du Loup et Ouelle.

Une méthode pour évaluer la capacité de charge des activités agricoles

La méthode utilisée est basée sur les travaux du MDDEP (Gangbazo, 2005) menés sur les plus grands cours d'eau du Québec. Cette étude établit une relation directe entre l'état de santé d'une rivière et le type d'agriculture pratiquée dans son bassin versant. Plus spécifiquement, cette étude démontre que la capacité de support des activités agricoles par les rivières peut être exprimée par la somme des grandes cultures annuelles (maïs, grain, etc.). Une valeur de l'ordre de 5 % par rapport à la superficie totale du bassin correspond au critère de concentration de phosphore (0,030 mg PT/l). Rappelons que le MDDEP a déterminé que la capacité de support des activités agricoles est atteinte lorsque la concentration de phosphore total affiche plus de 0,03 mg/l à l'embouchure. Cette norme correspond au seuil d'eutrophisation (dégradation) des cours d'eau. La capacité de support désigne une charge maximale au-delà duquel les pressions exercées sur le milieu ne sont plus acceptables, compromettant également les bienfaits et les services qu'il nous procure.

L'eutrophisation a plusieurs effets négatifs sur l'eau : augmentation des plantes aquatiques et des algues (dont les cyanobactéries), problèmes de traitement de l'eau potable, altération du goût, de l'odeur et de la transparence de l'eau, accroissement de la mortalité des poissons, etc. Ainsi, si le phosphore exporté par les rivières dépasse ce critère, les usages de l'eau seront affectés ou perdus et des efforts devront être consentis pour assainir les rivières. Cependant, tous les bassins versants n'ont pas été échantillonnés pour évaluer leur teneur en phosphore. Dans la région, seules trois rivières ont fait l'objet de prélèvements adéquats pour mesurer ce taux : les rivières Kamouraska, Fouquette et Rimouski.

Le conseil a donc réalisé cette étude de caractérisation du milieu qu'il présente aux MRC pour assurer une planification éclairée et responsable du territoire et cibler des enjeux de cohabitation harmonieuse et d'encadrement des élevages.

Des résultats utiles pour encadrer les élevages porcins par les MRC

Les orientations gouvernementales en matière d'agriculture précisent que les MRC doivent planifier l'aménagement du territoire agricole dans une perspective de développement durable. Selon ces orientations, on convie les MRC à acquérir une connaissance factuelle du milieu (caractérisation), outil indispensable qui sera en mesure « *d'objectiver le débat* » pour la définition et l'adoption de règles d'aménagement appropriées. Les résultats de notre modélisation démontrent qu'il existe un enjeu réel en matière de cohabitation harmonieuse, de maintien de la qualité et des usages de l'eau ainsi que de viabilité de l'agriculture. Pour viser une cohabitation harmonieuse tout en favorisant le développement agricole durable, il incombe aux MRC de tenir compte de la capacité de support et de contribuer à la pérennité des usages de l'eau : accès publics, approvisionnement, mise en valeur récréotouristique,... incluant le développement agricole lui-même.

Les orientations gouvernementales confient également aux MRC la responsabilité de favoriser une agriculture « *qui contribue à la conservation des ressources* » et de « *s'assurer de la préservation du milieu naturel* ». Les MRC pourraient limiter l'intensité des développements là où notre étude souligne une charge agricole indiquant une possibilité de dépassement du seuil de dégradation. On y stipule enfin que les MRC peuvent recourir à des mesures « *pour préserver un lieu dont la fragilité ou la configuration commandent une approche prudente* ». Selon le vice-président et responsable du dossier, M. Richard Favreau : « *Les MRC devraient exercer le principe de précaution dans ces bassins et limiter, continger ou interdire de nouveaux élevages porcins tant et aussi longtemps que les analyses d'eau ne viendront pas valider une capacité objective de support. Cette production représente le plus grand risque de dépassement de la capacité de support parce qu'elle n'est pas contingentée (quotas) et qu'elle est directement liée à l'accroissement des grandes cultures annuelles.* ».

Les autres actions significatives qui relèvent des compétences des MRC sont, par exemple, l'aménagement de bandes riveraines, le maintien des boisés, l'adoption de meilleures pratiques agricoles et de mesures pour restreindre ou interdire l'accroissement des superficies en culture ainsi que la diminution des sources de pollution ponctuelle et diffuse.

La directrice, Mme Luce Balthazar, exprime son inquiétude s'il y avait relance de l'expansion porcine dans la région et surtout dans la MRC de Kamouraska : « *La situation qui prévaut dans cette MRC est la plus préoccupante de la région car 12 municipalités sur 17 de son territoire étaient déjà à l'intérieur de bassins identifiés comme dégradés. Notre analyse indique que sur les 8 cours d'eau étudiés dans cette MRC, 7 auraient dépassé la capacité de charge maximale par des activités agricoles.* ». Le Kamouraska est situé dans un secteur stratégique, limitrophe avec les régions du sud-ouest aux prises avec d'importants surplus, et il doit relever un extraordinaire défi pour éviter d'aggraver le climat social et détériorer davantage les milieux déjà dégradés sur son territoire.

-30-

Informations : Luce Balthazar
Tel : (418) 721-5711